



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

précarité étudiante

Question au Gouvernement n° 2406

Texte de la question

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

M. le président. La parole est à Mme Patricia Lemoine.

Mme Patricia Lemoine. Ma question, adressée à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, fait suite à l'acte désespéré d'un jeune étudiant, vendredi, à Lyon. Toutes nos pensées se tournent vers lui, vers sa famille et vers la communauté universitaire, sous le choc.

La précarité étudiante, à l'origine de ce geste, ne peut laisser indifférents la représentation nationale et le Gouvernement. Elle peut conduire ceux qui en souffrent à commettre l'irréparable. Selon la Fédération des associations générales étudiantes, ce sont près de 20 % des 18-24 ans qui vivent sous le seuil de pauvreté dans notre pays ; environ 30 % de ces jeunes sont contraints de cumuler études et emploi pour subvenir à leurs besoins quotidiens, 68 % d'entre eux sautent régulièrement des repas et plus de 13 % renoncent à des soins médicaux. Beaucoup doivent tout simplement abandonner leurs études. Cette triste situation n'est pas acceptable.

Nous le savons, cette précarité est principalement due au poids financier du logement, premier poste de dépense pour les étudiants. Des solutions existent, comme la construction de logements adaptés ; mais l'État accuse en la matière un retard de près de 50 % sur les objectifs qu'il s'est fixés. S'y ajoutent d'autres facteurs, comme la distance du logement au lieu d'étude, le coût des transports ou l'accès difficile aux droits.

Madame la ministre, résoudre la question de la précarité étudiante devrait être l'une de nos priorités : de meilleures conditions de vie, ce sont de meilleurs résultats, des étudiants mieux formés, des universités plus attractives. Ainsi, je souhaiterais que vous nous indiquiez les mesures concrètes que le Gouvernement compte mettre en place pour aider les étudiants, en particulier ceux qui se trouvent dans une situation de grande précarité.

M. Olivier Becht. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Votre question est évidemment très importante, madame Lemoine ; j'y réponds à la place de Mme Frédérique Vidal, qui m'a demandé de le faire en son absence.

En tout premier lieu, je tiens à m'associer à l'émotion que vous avez exprimée, comme l'ont déjà fait Gabriel Attal et Christelle Dubos. Je pense à cet étudiant, à sa famille et à ses camarades ; son geste nous impose de la

dignité.

La précarité étudiante est une question très ancienne et qui doit être prise très au sérieux. Frédérique Vidal s'est d'ailleurs rendue à Lyon, immédiatement après les faits, afin d'essayer de comprendre le contexte de ce geste. Pour cela, elle a discuté non seulement avec les autorités lyonnaises et les responsables de l'université, mais avec les acteurs du CROUS – le centre régional des œuvres universitaires et scolaires – et tous ceux qui sont chargés des questions sociales concernant les étudiants.

Elle est également très sensible aux facteurs de précarité que vous avez évoqués, et a obtenu en la matière quelques résultats concrets. N'oubliez pas que cette année, pour la première fois depuis qu'il existe en France des universités publiques, les étudiants n'ont pas payé de frais d'affiliation à la sécurité sociale : ils économiseront ainsi 217 euros par an, tout en jouissant de droits automatiques. C'est donc un gain de pouvoir d'achat.

De même, la ministre a annoncé à la rentrée plus de 45 millions d'euros supplémentaires pour les bourses sociales destinées aux étudiants, lesquelles représentent désormais plus de 5 milliards d'euros. C'est une somme non négligeable : davantage que le budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Bien sûr, vous avez raison : nous devons faire plus et mieux, notamment pour les 20 % d'étudiants en situation de précarité. C'est un vaste chantier, qui progresse dans ses différentes dimensions. Soyez assurée que la ministre de l'enseignement supérieur, en lien avec vous, continuera à y travailler à l'avenir. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2406

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 novembre 2019](#)